

Investissement dans les collèges

Un enjeu majeur pour les majorités de gauche qui se sont succédées de 1976 à 2021.

Au titre des lois de décentralisation adoptées en 1982, les collèges ont été transférés par l'Etat aux départements au 1er janvier 1986.

Leur état de dégradation avancée nécessitait, selon un premier audit réalisé à l'époque, un investissement de **500 millions de Fr** pour remettre le parc de 101 collèges à flots.

Plusieurs objectifs ont été poursuivis:

- entretenir régulièrement tous les collèges au moyens d'un programme annuel de grosses réparations. A titre d'exemple, entre 2015 et 2020, 123,47 mi€ y ont été consacrés.
- Eradiquer les bâtiments provisoires délabrés (achevé au courant des années 90).
- Supprimer tous les collèges industrialisés à structure métallique (Gep, Bender, SA-modulaire..) il ne reste plus que deux collèges de ce type en Val-de-Marne : le collège Dorval à Orly et le collège Saint-Exupéry à Ormesson. Tous les deux étaient inscrits au programme d'investissement adopté en 2014.
- Accompagner les augmentations de population rencontrées sur le territoire. Le Val-de-Marne compte aujourd'hui 107 collèges, soit **6 de plus qu'en 1986.**
- Intervenir en urgence sur les problèmes de pollution rencontrés ponctuellement et sur le désordres structurels (construction de deux collèges provisoires à Vincennes et Mandres).
- Adapter les collèges aux besoins actuels (isolation, haute qualité environnementale puis énergie passive, développement du numérique (tous les collèges sont aujourd'hui raccordés au haut débit), chaque collégien entrant au collège dispose d'un ordinateur nomade, amélioration des demi-pensions, accessibilité aux personnes à mobilité réduite (55 collèges actuellement accessibles et un plan a été élaboré pour mettre en accessibilité tous les autres.)

Depuis 1986, 70 collèges ont été reconstruits, rénovés ou agrandis.

Sur la précédente mandature (2015/2021) le Val-de-Marne était l'un des premiers départements de France pour l'investissement dans les collèges :

-2ème département pour l'investissement dans les collèges (50,47 mi€ par an en moyenne)

-1er département pour les dépenses d'investissement dans les collèges par collégien (1.284€/élève)

-2ème département pour le total des dépenses d'équipement dans les collèges : 496,47mi€...

Face à cela les recettes de l'état (Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) sont restées atones (autour de 6mi max par an).

Dire donc que la précédente majorité a insuffisamment investi dans les collèges relève du mensonge que les chiffres contredisent en tout point.